EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 20/03/2025

Délibération n° AP-2025-41 – Adoption du budget primitif 2025 de la Régie des transports

L'an deux mil vingt cinq et le jeudi 20 mars à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Madame Annie ROBINSON CHOCHO, Président.

Etaient présents : M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, M. Emmanuel PRINCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, M. François BAGADI, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, Mme Isabelle PATIENT, Mme Magda SOESANNA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, Mme Marie-Lucienne RATTIER, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Sergina TELON, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Isabelle VERNET, Mme Keena Annick LEONCE, M. Rodolphe ALEXANDRE

Etaient représentés : Monsieur Gabriel SERVILLE a donné procuration à Madame Annie ROBINSON CHOCHO, Madame Aïssatou CHAMBAUD a donné procuration à Madame Keena Annick LEONCE, Monsieur Jean-Luk LEWEST a donné procuration à Monsieur Zadkiel SAINT-ORICE, Madame Tiarrah STEENWINKEL a donné procuration à Monsieur Emmanuel PRINCE, Madame Catherine LÉO a donné procuration à Madame Nelly DESMANGLES, Monsieur Albéric BENTH a donné procuration à Monsieur Jean-Claude LABRADOR, Monsieur Denis GALIMOT a donné procuration à Madame Audrey MARIE, Monsieur Félix DADA a donné procuration à Monsieur Pierre DESERT, Monsieur Boris CHONG-SIT a donné procuration à Monsieur Rodolphe ALEXANDRE, Monsieur Crépin KEZZA a donné procuration à Madame Léda GEORGES MATHURIN, Madame Violaine MACHICHI PROST a donné procuration à Madame Isabelle PATIENT, Monsieur Claude PLENET a donné procuration à Monsieur Julnor BELIZAIRE, Madame Mirta TANI a donné procuration à Monsieur Raymond DEYE, Monsieur Benfélino WAARHEID a donné procuration à Madame Magda SOESANNA, Monsieur Enrico WILLIAM a donné procuration à Madame Christiane BARBE

Etaient absents : M. Thibault LECHAT VEGA, Mme Sherly ALCIN, M. François RINGUET, M. Akama OPOYA

Vu la Constitution,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'erreur matérielle survenue lors de la rédaction de la délibération AP-2025-17 du 20 mars 2025 faisant référence « au budget unique » dans son objet et son article 1er ;

Vu le rapport n° AP-2025-28-0 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis du CESECEG (Conseil Economique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Education de Guyane)

Entendu l'avis des commissions Aménagement du territoire, Logement, Politique de la ville et de l'habitat, Valorisation du patrimoine immobilier et foncier, Désenclavement, Transport, Energie, Déchets, Environnement, Biodiversité, Développement durable du 19/03/2025 , Développement local, Finances, Fiscalité, Affaires économiques, Agriculture, Pêche, Mines, Forêt, Tourisme, Recherche, Innovation et Numérique du 19/03/2025

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2025-28-0

ARTICLE 1 : **ADOPTE** le budget primitif 2025 de la Régie des transports qui se présente comme suit :

	Budget primitif	
	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	1 245 758,00	1 245 758,00
Investissement	700 406,00	700 406,00
Total	**1 946 164,00**	**1 946 164,00**

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président de l'Assemblée de Guyane à signer au nom et pour le compte de la Collectivité Territoriale de Guyane tous les documents s'y afférents.

ARTICLE 3 : La présente délibération abroge la délibération AP-2025-17.

ARTICLE 4 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane.

28 POUR	M. Gabriel SERVILLE, M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, M. Emmanuel PRINCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, M. François BAGADI, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Patrick COSSET, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, Mme Marie-Lucienne RATTIER, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Mirta TANI, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Isabelle VERNET, M. Enrico WILLIAM
21 CONTRE	Mme Aïssatou CHAMBAUD, Mme Catherine LÉO, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, Mme Isabelle PATIENT, M. Denis GALIMOT, Mme Magda SOESANNA, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Boris CHONG-

	SIT, M. Pierre DESERT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Crépin KEZZA, M. Jean-Claude LABRADOR, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. Claude PLENET, Mme Sergina TELON, M. Benfélino WAARHEID, Mme Keena Annick LEONCE, M. Rodolphe ALEXANDRE
2 ABSTENTION	Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN
NUL(S)	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 20 mars 2025.

Date d'envoi en préfecture : 13/06/2025
Date de retour préfecture : 13/06/2025
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20250320-lmc176463-DE-1-1
Publiée le : 13/06/2025

* Le 2ème Vice-Président

Par délégation



Annie ROBINSON CHOCHO